



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations
Unies

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2018/19	31 438 900 dollars
Dépenses de 2018/19	31 436 100 dollars
Solde inutilisé de 2018/19	2 800 dollars
Crédit ouvert pour 2019/20	35 386 900 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	35 386 900 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20 ^a	0 dollar
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	37 637 600 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(258 400 dollars)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	37 379 200 dollars

^a Montant estimatif au 29 février 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 avril 2020. On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport sur la question (A/74/737) et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 dans son rapport correspondant (A/74/806).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution 72/286 et sa décision 72/558, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 31 438 900 dollars (montant net : 28 546 500 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 31 436 100 dollars (montant net : 28 350 600 dollars), ce qui représente un taux d'exécution de près de 100 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 2 800 dollars, représente 0,0 % (après arrondi) du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 2 800 dollars résulte de l'effet combiné des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (2 439 100 dollars, soit 10,2 %) et des dépenses inférieures aux prévisions au titre des dépenses opérationnelles (2 441 900 dollars, soit 32,6 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/594).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, les dépenses étaient de 21 677 800 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 35 386 900 dollars qui avait été ouvert, soit 100 % du budget approuvé.

5. Le Comité consultatif a été informé que le solde de trésorerie du Centre de services régional était de 4 628 000 dollars au 3 mars 2020, ce qui est insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois qui est de 8 847 000 dollars. **Compte tenu du fait que le budget du Centre de services régional d'Entebbe est réparti au prorata entre ses missions clientes et de la contribution aux budgets de celles-ci, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières comme le prévoit la Charte des Nations Unies, en temps voulu, intégralement et sans conditions.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

6. L'Assemblée générale a créé le Centre de services régional d'Entebbe par sa résolution 64/269. Elle a par la suite décidé, dans sa résolution 69/307, d'octroyer au Centre son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement, et prié le Secrétaire général de présenter un projet de budget pour l'exercice 2016/17, qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Aux paragraphes 2 à 11 de son rapport sur le projet de budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/74/717), le Secrétaire général précise les résultats escomptés et les hypothèses budgétaires retenues. Au paragraphe 10, il indique qu'en attendant que l'Assemblée prenne une décision concernant le dispositif de prestation de services centralisée, le Centre de services régional continuerait de s'adapter et de s'employer à améliorer la qualité de ses services en tenant compte des enseignements tirés des exercices précédents.

Dispositif de modulation des ressources

7. Le Secrétaire général indique dans son projet de budget que le dispositif révisé de modulation des ressources utilisé en 2019/20 continuera de servir de base à l'établissement du budget pour 2020/21. Le nouveau dispositif met l'accent sur les principaux éléments des gammes de services du Centre fournissant des services directs et transactionnels dynamiques aux entités clientes dans les domaines administratifs des ressources humaines, des finances et des voyages. Il ne tient pas compte des bureaux des chefs et des bureaux chargés des activités non transactionnelles, autrement dit de la Direction exécutive et administration, de la Section des services aux clients, de la composante Services régionaux de l'informatique et des communications et de la composante Contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs du Groupe de la communication ne reposait pas sur le dispositif de modulation des ressources, car les fonctions de ce service ont un caractère stratégique et non transactionnel. Le dispositif tient compte de l'analyse des équivalents plein temps sur la base du temps consacré à chaque transaction et des volumes annuels, ainsi que des effectifs autorisés pour les missions devant bénéficier de services en 2020/21. Les calculs fondés sur la méthode retenue pour le dispositif montrent que le nombre de postes proposés pour 2020/21 doit s'établir à 268, soit le même chiffre que pour 2019/20 (ibid., par. 32, 33 et 43).

8. Le Comité consultatif note qu'il est fait état dans le rapport sur l'exécution du budget d'un important arriéré d'absences au titre du congé de détente remontant à des périodes antérieures pour lesquelles les demandes de voyage correspondantes n'ont pas été présentées (A/74/594, réalisation escomptée 2.2). Ayant demandé des explications quant aux effets de l'arriéré sur le dispositif de modulation des ressources, le Comité a été informé que celui-ci n'était pas pris en compte dans le dispositif dans la mesure où il était impossible de le prévoir avec exactitude. Il lui a également été expliqué que la révision des indemnités pour charges de famille et autres activités saisonnières, ainsi que le roulement du personnel qui est difficile à prévoir, ne pouvaient être pris en compte dans le dispositif. **Le Comité consultatif se félicite que le perfectionnement du dispositif de modulation des ressources se poursuive et encourage le Centre de services régional à continuer dans cette voie.**

B. Ressources nécessaires

Ressources financières*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué ^a (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Personnel civil	26 393,8	27 818,3	30 203,0	2 384,7	8,6
Dépenses opérationnelles	5 042,3	7 568,6	7 434,6	(134,0)	(1,8)
Montant brut	31 436,1	35 386,9	37 637,6	2 250,7	6,4

Note : On trouve des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations aux sections II et III du projet de budget.

^a Dans sa résolution 73/309, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 35 386 900 dollars au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et décidé qu'un montant de 33 044 400 dollars serait réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix clientes et qu'un montant de 1 424 400 dollars serait imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2020 qu'elle a approuvé dans ses résolutions 73/279 A et 73/279 B.

1. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2019/20	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	131	127	(4)
Personnel recruté sur le plan national ^a	267	271	4
Volontaires des Nations Unies	6	6	–
Total	404	404	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

9. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 30 203 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 384 700 dollars (8,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Cette majoration est justifiée par les éléments suivants : a) une hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, imputable en partie au relèvement à compter du 1^{er} septembre 2019 du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, à la prise en compte d'un échelon supérieur pour les fonctionnaires de cette catégorie et à l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui de l'exercice précédent (8 % contre 10 %) ; b) un accroissement des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, tenant principalement à l'application d'un barème révisé à la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international pour 2020/21 par rapport aux traitements prévus pour l'exercice 2019/20, l'application pour l'exercice 2020/21 d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur (88,7 %) et l'application pour 2020/21 d'un taux de vacance de postes proposé inférieur à celui de l'exercice précédent (11 % contre 13 %) (A/74/717, par. 87 et 88).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

10. Au total, 404 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2020/21, soit le même nombre que celui approuvé pour 2019/20. Les propositions concernant les effectifs pour 2020/21 résultent, d'une part, de la proposition de transformer en postes soumis à recrutement national quatre postes d'administrateur recruté sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies international, et, d'autre part, de la proposition de procéder à 10 transferts.

Transformations en postes soumis à recrutement national

11. Il est proposé de transformer en postes soumis à recrutement national les postes et emplois de temporaire suivants : a) un poste de fonctionnaire d'administration (P-2) au sein du Groupe des systèmes, de l'assurance qualité et du suivi des résultats ; b) un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) transféré de la gamme de services Administration des arrivées et des départs à la gamme de services Avantages et états de paie ; c) un poste de fonctionnaire des finances (P-3) transféré de la gamme de services Avantages et états de paie au Groupe de la comptabilité ; d) un poste de fonctionnaire des finances (P-3) transféré de la gamme de services Fournisseurs à la gamme de services Opérations de caisse ; e) un emploi de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international au sein du Groupe de la planification stratégique (ibid., par. 16).

12. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [72/286](#), l'Assemblée générale a instamment prié le Secrétaire général de continuer à mettre en œuvre le plan de transformation. **Le Comité consultatif se félicite des transformations proposées et engage le Centre de services régional à poursuivre la mise en œuvre de son plan de transformation.**

Transferts

13. Il est proposé de transférer 10 postes et emplois de temporaire, y compris ceux du Groupe de la communication (1 P-4, 1 SM, 1 AN, 1 GN et 2 VNU) qui seraient transférés au Bureau du Chef du Centre de services régional (ibid., par. 60 et 64). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe relevait anciennement du Bureau du Chef mais qu'en 2017/18, il avait été rattaché au pilier Services aux clients, qui est chargé de gérer la clientèle dans les domaines des ressources humaines, des finances et des voyages. Comme il est apparu par la suite que le Groupe ne disposait pas des compétences requises pour assurer la gestion de la clientèle, du personnel possédant l'expérience requise en matière de gestion des clients a été recruté pour le pilier Services aux clients. C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé de transférer le Groupe au Bureau du Chef, où il lui reviendra de gérer l'image et la communication du Centre régional de services. Le Groupe a pour tâche d'élaborer des documents et des informations à l'intention des parties prenantes internes et externes et de gérer la présence numérique du Centre sur diverses plateformes. Pour assurer l'uniformité des messages et de la communication du Centre, le Groupe produit guides, fiches d'information et infographies sur les gammes de services offerts par le Centre afin d'expliquer les démarches au personnel des missions. Il organise également des formations et des ateliers à l'intention des fonctionnaires des gammes de services pour souligner l'importance de la communication et les aider à améliorer la présentation des informations aux clients.

14. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les explications présentées pour justifier le transfert du Groupe de la communication et compte que de plus amples informations seront communiquées au moment où l'Assemblée générale examinera le présent rapport.**

Taux de vacance

15. On trouve dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance du personnel civil constatés en 2018/19 et 2019/20 ainsi que ceux proposés pour 2020/21. Il est indiqué aux paragraphes 81 et 82 du projet de budget, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants : 11 % pour le personnel international ; 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 8 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Un taux de vacance de 50 % est appliqué à quatre nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national proposés pour 2020/21. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux différents des taux effectivement constatés pendant l'exercice en cours. Ainsi, par exemple, le taux qu'il est proposé d'appliquer pour le personnel recruté sur le plan international s'élève à 11 %, alors qu'au 29 février 2020 le taux effectif s'établit à 16 % et le taux effectif moyen à 18 %.

Catégorie de personnel	Taux effectif (2018/19)	Taux approuvé (2019/20)	Taux effectif 31 janvier 2020	Taux effectif 29 février 2020	Taux effectif moyen 29 février 2020	Taux proposé pour 2020/21
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	16,0	13,0	17,6	16,0	18,0	11,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	13,8	10,0	10,3	13,8	12,5	8,0
Agents des services généraux	13,3	10,0	10,5	10,1	10,9	8,0
Volontaires des Nations Unies	16,7	10,0	16,7	16,7	31,3	0

16. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de justifier clairement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et les documents connexes (voir [A/73/755/Add.14](#), par. 22, et [A/70/742](#), par. 45).**

Postes vacants

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 50 postes au total étaient vacants au 30 janvier 2020, dont 2 (1 P-5 et 1 P-4) au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements depuis au moins deux ans. Au paragraphe 80 de son projet de budget, le Secrétaire général indique rapport que ces postes demeurent vacants jusqu'à l'achèvement de l'étude approfondie sur les rôles et responsabilités du Centre stratégique des opérations aériennes, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de la Section de l'appui centralisé aux achats. Il est également précisé qu'une proposition détaillée reposant sur les résultats de l'étude, qui devrait avoir été achevée fin mars 2020, serait présentée à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget 2021/22.

18. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement ([A/71/836](#), par. 108). Le Comité souligne à nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir les postes restés vacants depuis au moins deux ans, justification à l'appui, ou de les supprimer ([A/73/755/Add.14](#), par. 22, et [A/69/839](#), par. 67 ; voir**

également résolution 66/264 de l'Assemblée). Il compte qu'une explication circonstanciée du maintien de ces postes sera présentée à l'Assemblée au moment de l'examen du présent rapport.

19. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	7 568 600	7 434 600	(134 000)

20. La diminution des ressources demandées est principalement imputable à la diminution des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (218 900 dollars, soit 5,3 %) et des transports terrestres (66 600 dollars, soit 43,3 %), en partie compensée par une hausse des prévisions de dépenses au titre des installations et des infrastructures (130 800 dollars soit 5,7 %) (A/74/717, par. 90 à 92).

21. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que, pour plusieurs objets de dépense, alors qu'une sous-utilisation des crédits a été enregistrée en 2018/19 et au cours des huit premiers mois de 2019/20, le montant des ressources proposées pour 2020/21 est d'un niveau similaire ou supérieur à celui des exercices précédents. **Compte tenu de la structure des dépenses constatée au cours de l'exercice en cours et de l'exercice antérieur, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les explications fournies pour justifier le montant des ressources demandées aux rubriques suivantes :**

a) Consultants : le montant des ressources demandées s'élève à 146 400 dollars, alors que les dépenses constatées sont de 102 600 dollars pour 2018/19 et de 0 pour l'exercice en cours au 29 février 2020. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (14 600 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants ;**

b) Voyages officiels : le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels s'établit à 270 300 dollars, alors que les dépenses constatées sont de 208 400 dollars pour 2018/19 et de 79 800 dollars pour l'exercice en cours au 29 février 2020. Il est notamment prévu un montant de 77 400 dollars au titre des voyages à des fins de formation, alors que les dépenses se montent à 29 400 dollars pour 2018/19 et à 6 800 dollars pour l'exercice en cours au 29 février 2020. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 20 % (54 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels ;**

c) Installations et infrastructures : le montant des ressources demandées s'élève à 2 431 300 dollars, contre un crédit approuvé de 2 300 500 dollars pour 2019/20, soit une augmentation de 130 800 dollars, alors que plusieurs catégories font apparaître des sous-utilisations de crédits. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (121 600 dollars) le montant des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures ;**

d) Fournitures, services et matériel divers : le montant des ressources demandées s'élève à 454 100 dollars, alors que certaines catégories font apparaître des sous-utilisations de crédits. Ainsi, à la rubrique du fret et des dépenses connexes, un montant de 127 800 dollars est proposé, alors que le montant des dépenses

constatées s'établit à 27 800 dollars pour 2018/19 et à 8 800 dollars pour l'exercice en cours au 29 février 2020. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (68 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers.**

22. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 21 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

V. Conclusion

23. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/594). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 2 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 162 600 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

24. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/74/717). **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) D'approuver l'ouverture d'un crédit de 37 379 200 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) De répartir le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix actives qui sont clientes du Centre en fonction du budget-programme pour 2021 ;

c) De tenir compte du montant des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 afin que la part des missions politiques spéciales clientes du Centre corresponde aux ressources nécessaires à son financement pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.